PIECE 2.1

De : DAOUD Sylvie
A : DENSA Cyrille
Cc : CAMBET Camille
Objet : RE: Notification du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Ars-sur-Moselle
Date : mardi 9 novembre 2021 16:20:10
Pièces jointes : image.png
image.png
image.png
image.png
image.png

Bonjour,

C'est noté, merci beaucoup pour le retour.
Bien cordialement,

Sylvie DAOUD | Direction Générale Adjointe Urbanisme et Environnement
Collaborateur en planification | Pôle Planification
T. 03 57 88 33 66 sdaoud@eurometropolemetz.eu

EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE | 1 place du Parlement de Metz | CS 30353 | 57011 Metz Cedex 1
T. 03 87 20 10 00 | **F**. 03 57 88 32 68 | eurometropolemetz.eu |

De : DENSA Cyrille <cdensa@eurometropolemetz.eu>
Envoyé : mardi 9 novembre 2021 16:12
À : DAOUD Sylvie <sdaoud@eurometropolemetz.eu>
Objet : RE: Notification du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Ars-sur-Moselle

Bonjour,
Pas d'observations du Pôle Mobilité sur la notice de présentation du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Ars-sur-Moselle.

Bien cordialement,

Cyrille DENSA | Direction de la Mobilité et des Espaces Publics
Chargé d'études stratégiques générales de déplacements | Pôle Mobilité
T. 03 57 88 32 66 | 06 38 41 60 75 | cdensa@eurometropolemetz.eu

EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE | 1 place du Parlement de Metz | CS 30353 | 57011 Metz Cedex 1
T. 03 87 20 10 00 | **F**. 03 57 88 32 68 | eurometropolemetz.eu |

De : DAOUD Sylvie <sdaoud@eurometropolemetz.eu>
Envoyé : mardi 9 novembre 2021 16:01
À : mairie.rezonville@orange.fr; AGAMENNONE Béatrice <bagamennone@mairie-metz.fr>; CCI Dellolmo <g.dellolmo@moselle.cci.fr>; CCI Vanel <j.vanel@moselle.cci.fr>; CD 57 Emmanuelle WILHELM <emmanuelle.wilhelm@moselle.fr>; CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIER <grandest@crpf.fr>; CHAMBRE AGRI ACCUEIL <accueil@moselle.chambagri.fr>; CHAMBRE AGRI HISIGER <stephane.hisiger@moselle.chambagri.fr>; CMA Ehrenfeld <jehrenfeld@cma-moselle.fr>; CMA Schosseler <sschosseler@cma-moselle.fr>; DDT Agnès SUZZI <agnes.suzzi@moselle.gouv.fr>; GRAND EST Xavier LABORDE <xavier.laborde@grandest.fr>; INAO <inao-colmar@inao.gouv.fr>; NAVROT Frédéric <frederic.navrot@eurometropolemetz.eu>; PNRL <patrick.jeannot@pnr-lorraine.com>; PNRL <contact@pnr-lorraine.com>; SCOTAM Béatrice GILET <bgilet@scotam.fr>; SCOTAM Emmanuel AMI <eami@scotam.fr>; UDAP Lefevre <udap.moselle@culture.gouv.fr>; ancydornot.mairie@orange.fr; mairie.gorze@orange.fr; mairie@jouy-aux-arches.fr; mairie-gravelotte@wanadoo.FR; mairievaux57@orange.fr
Cc : CAMBET Camille <ccambet@eurometropolemetz.eu>; DENSA Cyrille <cdensa@eurometropolemetz.eu>; PANEGHINI Maryse <mpaneghini@eurometropolemetz.eu>; secretariat@ville-arssurmoselle.fr
Objet : Notification du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Ars-sur-Moselle
Importance : Haute

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.153-40 du code de l'urbanisme, je vous transmets ci-joint le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de ARS-SUR-MOSELLE prescrit le 20 octobre 2021 par arrêté métropolitain.
Je vous saurai gré de bien vouloir me faire parvenir vos observations éventuelles au plus tard le 9 décembre prochain.
A noter qu'un courrier original vous parviendra par voie postale.
Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Madame Camille CAMBET ccambet@eurometropolemetz.eu chargée de mission planification.
Enfin, je vous remercie de bien vouloir accuser réception de ce mail dès que possible.
Dans l'attente et vous en remerciant par avance,
Cordialement,

Sylvie DAOUD | Direction Générale Adjointe Urbanisme et Environnement
Collaborateur en planification | Pôle Planification
T. 03 57 88 33 66 sdaoud@eurometropolemetz.eu

EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE | 1 place du Parlement de Metz | CS 30353 | 57011 Metz Cedex 1
T. 03 87 20 10 00 | F. 03 57 88 32 68 | eurometropolemetz.eu |

EUROMÉTROPOLE
METZ

Parc naturel régional de Lorraine

Une autre vie s'invente ici

METZ METROPOLE
25 NOV. 2021
Courrier arrivé BDC

Pont-à-Mousson, le 24 NOV. 2021

Monsieur le Président de
L'EUROMETROPOLE DE METZ
MAISON DE LA METROPOLE
1 place du Parlement de Metz
CS 30353
57011 METZ CEDEX 1

À l'attention de Madame Sylvie DAOUD
Direction Générale
Adjointe Urbanisme et Environnement
Pôle planification

Objet : **Avis sur la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Ars-sur-Moselle**

Dossier suivi par : Delphine MONTOYA architecte-urbaniste / chargée de Mission Urbanisme Durable
: 03 83 84 25 33

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé pour avis le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de ARS-SUR-MOSELLE engagée par arrêté du Président de l'Eurométropole de Metz en date du 20 octobre dernier et je vous en remercie.

Je vous informe par la présente, qu'après examen par les services du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine, un avis favorable sur le projet de modification simplifiée de Plan Local d'Urbanisme de la commune de ARS-SUR-MOSELLE est prononcé dans la mesure où le projet et les adaptations proposées dans le PLU sont compatibles avec les orientations de la Charte du Parc naturel régional de Lorraine 2015-2030.

Les techniciens du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Lorraine restent à votre disposition pour vous accompagner si besoin dans votre démarche de modification simplifiée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jérôme END,
Président du Parc naturel régional de Lorraine.

Maison du Parc
Logis Abbatial
Rue du Quai I BP 35
54702 PONT-À-MOUSSON Cedex
>> 03 83 81 67 67
contact@pnr-lorraine.com
www.pnr-lorraine.com

Copie à la commune de Ars-sur-Moselle

54 PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN FRANCE

De : DAOUD Sylvie
A : Pauline ROYER
Cc : CAMBET Camille
Objet : RE: Notification du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Ars-sur-Moselle
Date : mardi 30 novembre 2021 15:54:31
Pièces jointes : image001.jpg
image002.jpg
image003.jpg
image004.jpg
image005.jpg
image006.jpg
image007.gif

Bonjour Madame,

Merci pour votre retour. C'est noté.

Bien cordialement,

Sylvie DAOUD | Direction Générale Adjointe Urbanisme et Environnement
Collaborateur en planification | Pôle Planification
T. 03 57 88 33 66 sdaoud@eurometropolemetz.eu
Actuellement en télétravail, je suis joignable par mail et par téléphone

EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE | 1 place du Parlement de Metz | CS 30353 | 57011 Metz Cedex 1
T. 03 87 20 10 00 | **F**. 03 57 88 32 68 | eurometropolemetz.eu |

De : Pauline ROYER <mairie@jouy-aux-arches.fr>
Envoyé : mardi 30 novembre 2021 15:52
À : DAOUD Sylvie <sdaoud@eurometropolemetz.eu>
Objet : RE: Notification du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Ars-sur-Moselle

Bonjour,
Nous revenons vers vous dans le cadre de la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune d'Ars-sur-Moselle.
Nous vous informons que la commune de Jouy-aux-Arches n'émet aucune observation concernant cette révision simplifiée.
Restant à votre disposition pour toute question éventuelle.
Bien cordialement,

Pauline ROYER
Secrétaire

Mairie de JOUY-AUX-ARCHES
5, impasse de la Mairie
57130 JOUY-AUX-ARCHES

Tel : 03.87.60.64.03 | Fax : 03.87.60.68.43
www.jouy-aux-arches.fr

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel que si nécessaire.

De : DAOUD Sylvie <sdaoud@eurometropolemetz.eu>
Envoyé : mardi 16 novembre 2021 13:41
À : Pauline ROYER <mairie@jouy-aux-arches.fr>
Cc : CAMBET Camille <ccambet@eurometropolemetz.eu>
Objet : RE: Notification du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Ars-sur-Moselle

Bonjour Madame,

Je vous remercie pour cette confirmation ;
Bien cordialement,

Sylvie DAOUD | Direction Générale Adjointe Urbanisme et Environnement
Collaborateur en planification | Pôle Planification
T. 03 57 88 33 66 **sdaoud@eurometropolemetz.eu**
Actuellement en télétravail, je suis joignable par mail et par téléphone

EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE | 1 place du Parlement de Metz | CS 30353 | 57011 Metz Cedex 1
T. 03 87 20 10 00 | **F**. 03 57 88 32 68 | **eurometropolemetz.eu** |

De : Pauline ROYER <mairie@jouy-aux-arches.fr>
Envoyé : lundi 15 novembre 2021 09:00
À : DAOUD Sylvie <sdaoud@eurometropolemetz.eu>
Objet : RE: Notification du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Ars-sur-Moselle

Bonjour,
Nous accusons réception de votre courriel.
Bien cordialement,

Pauline ROYER
Secrétaire

Mairie de JOUY-AUX-ARCHES
5, impasse de la Mairie
57130 JOUY-AUX-ARCHES
Tel : 03.87.60.64.03 | Fax : 03.87.60.68.43
www.jouy-aux-arches.fr

Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel que si nécessaire.

De : DAOUD Sylvie <sdaoud@eurometropolemetz.eu>
Envoyé : mardi 9 novembre 2021 16:01
À : mairie.rezonville@orange.fr; AGAMENNONE Béatrice <bagamennone@mairie-metz.fr>; CCI Dellolmo <g.dellolmo@moselle.cci.fr>; CCI Vanel <j.vanel@moselle.cci.fr>; CD 57 Emmanuelle WILHELM <emmanuelle.wilhelm@moselle.fr>; CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIER <grandest@crpf.fr>; CHAMBRE AGRI ACCUEIL <accueil@moselle.chambagri.fr>; CHAMBRE AGRI HISIGER <stephane.hisiger@moselle.chambagri.fr>; CMA Ehrenfeld <jehrenfeld@cma-moselle.fr>; CMA Schosseler <sschosseler@cma-moselle.fr>; DDT Agnès SUZZI <agnes.suzzi@moselle.gouv.fr>; GRAND EST Xavier LABORDE <xavier.laborde@grandest.fr>; INAO <inao-colmar@inao.gouv.fr>; NAVROT Frédéric <frederic.navrot@eurometropolemetz.eu>; PNRL <patrick.jeannot@pnr-lorraine.com>; PNRL <contact@pnr-lorraine.com>; SCOTAM Béatrice GILET <bgilet@scotam.fr>; SCOTAM Emmanuel AMI <eami@scotam.fr>; UDAP Lefevre <udap.moselle@culture.gouv.fr>; ancydornot.mairie@orange.fr; mairie.gorze@orange.fr; Pauline ROYER <mairie@jouy-aux-arches.fr>; mairie-gravelotte@wanadoo.FR; mairievaux57@orange.fr
Cc : CAMBET Camille <ccambet@eurometropolemetz.eu>; DENSA Cyrille <cdensa@eurometropolemetz.eu>; PANEGHINI Maryse <mpaneghini@eurometropolemetz.eu>; secretariat@ville-arssurmoselle.fr
Objet : Notification du projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Ars-sur-Moselle
Importance : Haute

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.153-40 du code de l'urbanisme, je vous transmets ci-joint le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de ARS-SUR-MOSELLE prescrit le 20 octobre 2021 par arrêté métropolitain.

Je vous saurai gré de bien vouloir me faire parvenir vos observations éventuelles au plus tard le 9 décembre prochain.

A noter qu'un courrier original vous parviendra par voie postale.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Madame Camille CAMBET ccambet@eurometropolemetz.eu chargée de mission planification.

Enfin, je vous remercie de bien vouloir accuser réception de ce mail dès que possible.

Dans l'attente et vous en remerciant par avance,

Cordialement,

Sylvie DAOUD | Direction Générale Adjointe Urbanisme et Environnement
Collaborateur en planification | Pôle Planification
T. 03 57 88 33 66 sdaoud@eurometropolemetz.eu

EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE | 1 place du Parlement de Metz | CS 30353 | 57011 Metz Cedex 1
T. 03 87 20 10 00 | **F.** 03 57 88 32 68 | eurometropolemetz.eu |

De : RENAUDIN Julie
A : CAMBET Camille
Cc : PANEGHINI Maryse; GERARD Stéphane; BROUSSE Régis; MICHEL Bénédicte
Objet : RE: PLU Ars-sur-Moselle
Date : jeudi 2 décembre 2021 14:44:56

Camille,

Suite à nos échanges de ce jour, le service Logement émet un avis favorable par rapport à la modification n°1 du PLU d'Ars-sur-Moselle, dans la mesure où elle ne vient pas augmenter le volume des 59 logements initialement prévus sur le secteur Driant sur la période 2020-2025, correspondant à la durée du PLH en vigueur.

Bonne journée,
A bientôt,

Julie RENAUDIN | Direction de l'Habitat et du Logement
Chargée de mission Habitat | Service Logement
T. 03 57 88 32 74 | jrenaudin@eurometropolemetz.eu

EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE | 1 place du Parlement de Metz | CS 30353 | 57011 Metz Cedex 1
T. 03 87 20 10 00 | **F**. 03 57 88 32 68 | eurometropolemetz.eu |

De : CAMBET Camille <ccambet@eurometropolemetz.eu>
Envoyé : mercredi 1 décembre 2021 18:00
À : RENAUDIN Julie <jrenaudin@eurometropolemetz.eu>
Cc : PANEGHINI Maryse <mpaneghini@eurometropolemetz.eu>; GERARD Stéphane <stgerard@eurometropolemetz.eu>; BROUSSE Régis <rbrousse@eurometropolemetz.eu>
Objet : RE: PLU Ars-sur-Moselle

Bonsoir,

Ce point concernant l'EHPAD est lié au Permis d'Aménager déposé par la SODEVAM sur ce secteur (un permis modification a également été déposé il y a quelques semaines), on est déjà sur une phase d'instruction et d'opérationnalité.
L'EHPAD ne nécessite pas une emprise aussi conséquente que prévue initialement. Aussi la SODEVAM a des terrains à nouveau disponible sur cette opération et c'est pour cela qu'ils prévoient de réaliser des maisons individuelles (nécessité économique d'équilibrer l'opération).

Espérant avoir répondu à votre question et restant à votre disposition.

Bonne fin de journée également.

Camille CAMBET | Direction de l'Urbanisme et de l'Environnement
Chargée de mission | Pôle Planification
T. 03 57 88 32 96 | ccambet@eurometropolemetz.eu

EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE | 1 place du Parlement de Metz | CS 30353 | 57011 Metz Cedex 1
T. 03 87 20 10 00 | F. 03 57 88 32 68 | eurometropolemetz.eu |

De : RENAUDIN Julie <jrenaudin@eurometropolemetz.eu>
Envoyé : mercredi 1 décembre 2021 17:15
À : CAMBET Camille <ccambet@eurometropolemetz.eu>
Cc : PANEGHINI Maryse <mpaneghini@eurometropolemetz.eu>
Objet : PLU Ars-sur-Moselle

Bonjour Camille,

A la lecture du projet de modification du PLU de la commune de Ars-sur-Moselle, j'ai une petite question concernant la modification n°1 : Modifier l'emprise de l'emplacement réservé (ER) n°2 dont l'objet est « création d'un EHPAD ». En effet, il est écrit à la fin du paragraphe « Aussi, il s'agira de le réduire à 1,21 hectares de superficie, ce qui permettra notamment la réalisation d'une opération sociale et de maisons individuelles ». Est-il possible, s'il vous plait, d'obtenir des informations supplémentaires afin de pouvoir vous faire un retour sur cette modification ?

En effet, les autres modifications (2 à 7) n'impactent pas du tout le PLH.

Je vous en remercie par avance.

Bonne fin de journée,

Julie RENAUDIN | Direction de l'Habitat et du Logement
Chargée de mission Habitat | Service Logement
T. 03 57 88 32 74 | jrenaudin@eurometropolemetz.eu

EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE | 1 place du Parlement de Metz | CS 30353 | 57011 Metz Cedex 1
T. 03 87 20 10 00 | F. 03 57 88 32 68 | eurometropolemetz.eu |

aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MOSELLE

METZ METROPOLE
06 DEC. 2021
Courrier arrivé BC

EUROMETROPOLE DE METZ
POLE PLANIFICATION DROIT DES SOLS
MADAME SYLVIE DAOUD
1 PLACE DU PARLEMENT DE METZ
CS 30353
57011 METZ CEDEX 1

Urbanisme - Territoires

Nos Réf. : SH/pt-295.11/2021
Objet : Modification simplifiée n°2 PLU
Commune : ARS-SUR-MOSELLE
Affaire suivie par : S. HISIGER

Siège Social
64 avenue André Malraux
CS 80015
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr

Metz, le 10 novembre 2021

Madame,

Par courriel reçu le 09 novembre dernier, vous m'avez fait transmettre le dossier présenté la commune d'ARS-SUR-MOSELLE pour procéder à la modification simplifiée n°2 de son PLU et je vous en remercie.

Le projet concerne plusieurs adaptations du règlement graphique et écrit.

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

Par conséquent et en vertu de l'article L *123-9* du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce dossier.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRESIDENT

Xavier LEROND

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Etablissement public
loi du 31/01/1924
Siret : 85 722 030 00011
APE 9411 Z
www.cda-moselle.fr

Syndicat mixte du SCoTAM

Monsieur Le Président de l'Eurométropole de Metz
Monsieur François GROSDIDIER
Maison de la Métropole de Metz
1 place du Parlement de Metz
CS 30353 - 57011 Metz Cedex 1

Objet : 2ème modification simplifiée du PLU de la commune d'Ars-sur-Moselle
Réf. dossier : 2021_MODIF-S06_EA
Contact : Emmanuel AMI (03 57 88 33 07 / eami@scotam.fr)

Metz, le 09/12/2021

Monsieur le Président,

Le Syndicat Mixte du SCoTAM a reçu, en date du 9 novembre 2021, la notification du projet de 2ème modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Ars-sur-Moselle.

S'agissant des points soumis à modification :

La présente procédure vise faire à évoluer certaines dispositions des justifications du rapport de présentation, du règlement et des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) du PLU.

Le premier point de modification concerne l'évolution du projet d'EPHAD. Il se traduit dans l'OAP et le règlement par la diminution de l'emprise du projet et la réduction de l'emplacement réservé associé (-1 ha). Cette surface est rétrocédée au secteur de l'OAP dédié au développement résidentiel. Initialement prévue pour accueillir 59 nouveaux logements, l'OAP modifiée devrait permettre la création à court terme d'environ 80 logements individuels et sociaux, en application de la densité projetée pour cette opération d'environ 20 logements/ha.

Les OAP pourraient être complétées afin de faire figurer les densités résidentielles attendues sur chaque zone de projet. A l'échelle de la commune, la densité résidentielle minimale prévue dans le SCoTAM pour les secteurs en extension (30 logements/ha) semble néanmoins respectée.

Les autres évolutions réglementaires apportées au PLU n'appellent pas de remarques particulières de la part du Syndicat mixte.

En complément, dans une démarche d'amélioration continue, d'adaptation au changement climatique et de valorisation de l'image de la commune, le Syndicat mixte suggère, à l'occasion des futurs aménagements, de développer :

- En matière de gestion alternative des eaux pluviales : les chaussées et espaces de stationnements perméables (ex : drainants, à structure réservoir, etc.) ;
- En matière d'économies d'énergie et de ressources : l'utilisation de matériaux biosourcés, les énergies renouvelables, l'éclairage public modulé, les aménagements réversibles, la climatisation naturelle des opérations ;

- En matière de qualité des espaces publics : la création d'îlots de fraîcheur, d'espaces de convivialité, d'ombrières de bâti ou de parking, des voiries partagées piétons-cycles-voitures sur un même niveau ;
- En matière de mise en valeur des paysages naturels et bâtis : l'analyse paysagère sur et depuis les nouvelles opérations d'aménagement (points de vue, perspectives), la mise en valeur de l'eau, la valorisation des patrimoines historique, architectural et paysager locaux.

Les fiches actions du Plan Paysages du SCoTAM ainsi que les compétences de la paysagiste du Syndicat mixte pourront utilement être mobilisées à ces fins.

S'agissant du Plan Local d'Urbanisme :

Au-delà de la présente procédure de modification du PLU, il convient d'attirer l'attention de la commune et de l'Eurométropole de Metz sur la consommation d'espace naturel, agricole et forestier projetée dans le document, notamment au regard des dernières évolutions règlementaires et législatives (déclinaison de la loi ALUR, du SRADDET, promulgation de la loi Climat et Résilience visant à tendre vers un Objectif de Zéro Artificialisation Nette).

Les choix qui seront opérés localement ont vocation à inscrire le territoire dans la trajectoire européenne 2050, à impulser l'innovation et la créativité vers de nouvelles formes de développement et à mettre en œuvre les trois ambitions du projet métropolitain, asseyant ainsi le rôle de l'Eurométropole de Metz dans l'atteinte des objectifs européens de neutralité climatique.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Henri HASSER

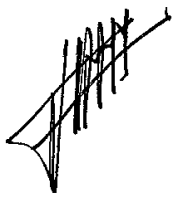

Président du Syndicat mixte du SCoTAM